

COMMUNE DE FONTENAILLES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Adopté au cours de la séance de Conseil municipal du 10 avril 2018

La population de la Commune, au 1er janvier 2018 est de 1088 habitants.

Les objectifs poursuivis du budget présenté se traduisent par la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, par une stabilité de la fiscalité et par un programme d'investissement soutenu.

Il s'équilibre : en dépenses et recettes de fonctionnement à 967 214.06 €
en dépenses et recettes d'investissement à 1 130 141.63 €.

I – Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 967 214,06 € se répartissent entre les opérations réelles pour 887 414,75€, les opérations d'ordre pour 1 065,00 € et le virement à la section d'investissement 155 937,31 €.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

DEPENSES	BP 2018 Proposition
011 - Charges à caractère général	168 899,44 €
012 - Charges de personnel	275 300,00 €
014 – Atténuation de produits	37 340,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	280 311,40 €
66 - Charges financières	20 902,87 €
67 - Charges exceptionnelles	8 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	30 000,00 €

Total des Dépenses réelles de fonctionnement	820 753,71 €
042 - Amortissement	1 065,00 €
Total des Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 065,00 €
Total Dépenses (réelles + ordre)	821 818,71 €
023 - Virement à la section d'investissement	145 395,35 €
TOTAL GENERAL	967 214,06 €

- a) Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupant les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes augmentent de 14% par rapport à 2017. Ce chapitre prévoit des dépenses telles que la réparation de la toiture de la mairie, la réparation de la toiture du garage, la peinture de la salle des loisirs et des associations, l'entretien de la voirie.
- b) Les charges de personnel (chapitre 012) intègrent :
 - La diminution des dépenses de personnel titulaire suite au départ de 2 agents
 - L'augmentation des dépenses de personnel non titulaire.
- c) Les autres charges de gestion (chapitre 65) regroupent les contributions obligatoires, les subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et aux associations, les indemnités et cotisations des élus.

Il est entendu que pour les comptes 011 (charges à caractère général), 012 (charges de personnel) et 65 (autres charges de gestion courante), il s'agit d'enveloppes plafonds que la commune s'emploiera à ne pas dépasser.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 967 214,06 € se structurent essentiellement autour de deux pôles, en opérations réelles et en opérations d'ordre.

Ces recettes s'établissent comme suit :

RECETTES	BP 2018 Proposition
013 - Atténuations des charges	15 000 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	31 700,00 €
73 - Impôts et taxes	531 834,00 €
74 - Dotations et participations	180 866,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	15 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	9 000,00 €
Total des Recettes réelles de fonctionnement	783 400,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté ou anticipé	183 814,06 €
TOTAL GENERAL	967 214,06 €

Les recettes de fonctionnement ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2017.

Informations complémentaires :

Au chapitre 73 « Impôts et taxes », il est tenu compte de + 1,25% de produit fiscal compte tenu des nouvelles constructions

Au chapitre 74 « Dotations et participations », la baisse des crédits s'explique par le retour aux rythmes scolaires des 4 jours d'école et par conséquent la fin de l'aide de l'Etat (fonds d'amorçage), la diminution de 14% de Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle, la diminution de 47% de la dotation de solidarité rurale, la diminution de 46% de la dotation nationale de péréquation, d'autre part la baisse tient compte de la fin du dispositif des contrats aidés.

Stabilité fiscale

Les taux de la fiscalité directe locale 2017			
Taxe Taux voté			
Taxe d'habitation	22.52%		
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21.98%		
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	69.93%		

Les produits attendus :

Produits des impôts locaux 2017		Produits prévisionnels 2018		
Taxes	Produits	En euros par habitant	Produits	En euros par habitant
Taxe d'habitation	284 653,00 €	262 ,35	283 527,00 €	260,60
Taxe foncière sur les propriétés bâties	199 600,00 €	184,00	203 604,00 €	187,14
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43 147,00 €	40,01	43 706,00 €	40,17

Les taux des taxes restent inchangés depuis 2014 et sont reconduits pour 2018.

III - Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Elles se composent notamment du remboursement des emprunts en capital (40 144,72 €), des immobilisations corporelles et en cours (841 751,55€), et des immobilisations incorporelles (45620 €)

Un programme d'investissement soutenu :

Sont prévues, notamment pour les plus significatives, les opérations suivantes :

- columbarium+jardin du souvenir	9	300,00€
- combles de la Mairie	3	240,00 €
- travaux AMR mairie et association	7	400,00€
- jeux2	24	500,00€
- frais d'études routes4	9	820,00€
- rue du commandant chesnot (contrat FER) 9	97	860,00€
- routes (contrat rural) 54	ŀ1	649,00€
- changement de luminaires 10	1	512,00€
- machine à désherber 1	4	800,00€

DEPENSES	BP 2018 Proposition	
	RAR 2017	Inscriptions nouvelles
16 - Emprunts et dettes assimilées		40 144,72 €
20 - Immobilisations incorporelles		45 620,00 €
21 - Immobilisations corporelles	106 429,20 €	735 322,35 €
Total dépenses	106 429,20 €	821 087,07 €
001 - Déficit d'investissement reporté (Résultat cumulé)		121 066,36 €
041 – Opérations patrimoniales		51 559,00 €
020 – Dépenses imprévues		30 000,00 €
Total dépenses d'investissement (avec Résultat)	106 429,20€	1 023 712,43 €
TOTAL GENERAL	1 130 141,63 €	

Recettes d'investissement

Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- Le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement),
- L'affectation du résultat,
- Les recettes propres (subventions, dotations, Taxe d'aménagement, FCTVA,...),

RECETTES	BP 2018 Proposition	
	RAR 2017	Inscriptions nouvelles
10 - Dotations, fonds divers et réserves		69 500,00 €
1068 - Affectation du résultat de fonctionnement		227 495,56 €
13 - Subventions d'investissement		128 126,72 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		507 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		145 395,35 €
Total Recettes (hors OP D'ordre)		1 077 517,63 €
040 - Total Opérations d'ordre (Amortissement)		1 065,00 €
041 - Total Opérations patrimoniales		51 559,00 €
001 - Excédent d'investissement reporté (Résultat cumulé)		0,00€
Total recettes d'investissement (avec Résultat)		1 130 141.63 €

Informations complémentaires :

- Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves, Le FCTVA est estimé à 30 195,00 €, il reste à percevoir 23 521,28 € de 2017 et 785 € de 2016.
- Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », ces recettes sont liées aux travaux d'investissement 2018, principalement aux travaux d'éclairage public et au contrat du fond d'équipement rural.
- Au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » 2 prêts concernant le contrat rural (un de 150000 € sur 6 ans et un de 357 000€ dans l'attente de percevoir les subventions et le FCTVA).